

Plan d'Action pour le Développement de la Pêche et l'Aquaculture

Dans un contexte international marqué par un ralentissement de l'économie mondiale consécutif à une crise financière aiguë, le Sénégal, à l'instar de nombreux pays subsahariens, s'est engagé à relever les grands défis liés à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), à travers le renforcement des actions prévues dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) de seconde génération, la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) et la Stratégie Nationale de Protection Sociale et de Gestion des Risques et Catastrophes. L'économie sénégalaise a connu une croissance moyenne de 4,1% sur la période 2000–2006, en dépit des décélérations notées en 2002 (0,7%) et 2006 (2,5%), liées essentiellement aux pluies hors saison de 2002 et aux contreperformances du secteur primaire (-10,0%) en 2006 consécutives aux difficultés notées dans les productions végétales, la pêche et les activités extractives, etc. Les résultats enregistrés entre 2003 et 2005 (6% de croissance moyenne) dans un contexte d'amélioration de la gestion des finances publiques, de maîtrise de l'inflation (moins de 2% par an) et de consolidation des autres agrégats macroéconomiques fondamentaux ont justifié en partie l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) renforcée en avril 2004, le passage du Sénégal au Club de Paris, l'éligibilité du Sénégal au Millénaire Challenge Account (MCA) et l'admission en 2005 du Sénégal à l'initiative du G8 pour l'annulation de la dette. Cependant, dans le souci d'atteindre le taux minimal de 7% à 8% requis pour réduire durablement la pauvreté sur une longue période (d'après les simulations), le Sénégal s'est fixé comme objectif d'augmenter le niveau de la croissance, à travers la mise en place de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) basée sur une série de grappes prioritaires à fort potentiel en termes de croissance, de compétitivité internationale et de création d'emplois. Parmi ces grappes figurent « Agriculture et Agro-industrie » et « Produits de la mer et Aquaculture ».

Aussi, l'Etat du Sénégal a pris l'option de faire de l'agriculture le moteur de la croissance économique. En effet, elle constitue la principale activité économique en zone rurale et joue un rôle de premier plan dans l'amélioration de l'alimentation des populations et la consolidation de la sécurité alimentaire. Par ailleurs, elle a représenté sur la période 2000–2006, en moyenne 54% de la population active occupée (estimation en équivalent plein temps) et a contribué à hauteur de 15% à la formation du Produit Intérieur Brut. Cette volonté de l'Etat s'est manifestée par la conception d'une vision à long terme (20 ans) traduite dans la Loi d'Orientation Agro-sylvo-pastorale (LOASP), promulguée en juin 2004. Cette loi, en cours de mise en œuvre, fonde la politique de développement agro-sylvo-pastorale et repose sur les principes directeurs suivants : (i) efficacité économique, (ii) équité sociale, (iii) durabilité, (iv) libéralisation économique, (v) décentralisation, (vi) solidarité et subsidiarité, (vii) compétition sous-régionale, (viii) marché commun agricole au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO. Elle constitue la base de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans et programmes tels que :

1. Le Programme National de Développement Agricole ;
2. La Grande Offensive pour la Nourriture et l'Abondance ;
3. Le Plan d'Action Forestier du Sénégal ;
4. Le Plan National de Développement de l'Elevage ;
- 5. Le Plan d'Action pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture ;**
6. Le Programme Transversal ;
7. La Coordination et Suivi-Evaluation

Objectifs et Résultats Attendus

Le secteur de la pêche contribue de manière significative au développement économique et social du pays. En effet, en 2006, la branche pêche présente environ 1,5% du PIB total et 10,9% du PIB du secteur primaire. Selon les estimations, 40% du PIB du secteur proviendrait de la flotte de pêche alors que 60% proviendrait de la transformation et des exportations. Aussi, la pêche et ses activités

connexes emploient environ 600 000 personnes et font vivre près de 2 millions de personnes.

Les objectifs stratégiques assignés au sous-secteur dans le cadre de la lettre de politique sectorielle des Pêches et de l'Aquaculture et du DSRPII sont :

- (i) Assurer une gestion durable et une restauration des ressources halieutiques ;

- (ii) Satisfaire la demande nationale en produits de la pêche;
- (iii) Valoriser les ressources halieutiques et moderniser la pêche artisanale ;
- (iv) Promouvoir la professionnalisation et la qualification des acteurs du secteur ;
- (v) Améliorer le système de financement des activités de la pêche et de l'aquaculture.

Pour atteindre ces objectifs, différents sous-programmes prioritaires ont été élaborés :

SOUS-PROGRAMMES

I. GESTION DURABLE ET RESTAURATION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

Objectif : Assurer une gestion durable et une restauration des ressources.

Résultats attendus :

- Les habitats dégradés sont restaurés ;
- Les plans d'aménagement sont élaborés et mis en œuvre ;
- La surveillance-contrôle-sécurité des pêches est améliorée ;
- Les indicateurs économiques du secteur sont suivis régulièrement.

Composantes :

- Aménagement d'aires communautaires : 1,6 milliards de FCFA ;
- Restauration des écosystèmes continentaux : 1,7 milliards de FCFA ;
- Gestion et aménagement des pêcheries : 6,0 milliards de FCFA ;
- Surveillance et sécurité des pêches : 3,6 milliards de FCFA ;
- Suivi économique de la filière halieutique : 0,5 milliards de FCFA.

Coût estimatif : Le coût global du sous-programme est estimé à 13,4 milliards de FCFA dont 12,0 milliards de FCFA à rechercher.

2. AJUSTEMENT DES CAPACITES DE LA PECHE MARITIME

Objectif : Réduire l'effort de pêche.

Résultats attendus :

- 3 000 pirogues sont retirées de la flotte de pêche artisanale ;
- 40 navires sont retirés de la flotte de pêche industrielle.

Composantes :

- Fonds d'intervention pour l'ajustement des capacités de pêche : 28 milliards de FCFA ;
- Appui à la gestion environnementale et sociale : 5 milliards de FCFA ;
- Gestion et coordination du programme : 2 milliards de FCFA.

Coût estimatif : Le coût global du sous-programme est estimé à 35 milliards de FCFA dont 35 milliards de FCFA à rechercher.

3. VALORISATION ET COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE LA PECHE

Objectif : Faciliter l'accès des produits halieutiques aux grands centres de consommation et améliorer leurs conditions de commercialisation.

Résultats attendus :

- Des infrastructures d'accueil, de conservation et de transformation sont mises en place ;
- Le fonds de mise à niveau des entreprises de la pêche est mis en place et est fonctionnel ;
- La compétitivité des produits halieutiques sénégalais est améliorée ;
- L'agrément national à l'exportation est pérennisé.

Composantes :

- Valorisation des produits de la pêche continentale : 2,4 milliards de FCFA ;
- Réalisation d'infrastructures et d'équipements de pêche : 2,9 milliards de FCFA ;
- Amélioration des conditions de commercialisation : 0,8 milliards de FCFA ;
- Appui au redéploiement des industries de la pêche : 1,8 milliards de FCFA.

Coût estimatif : Le coût global du sous-programme est estimé à 5,5 milliards de FCFA.

4. MISE EN VALEUR DES FONDS MARINS

Objectif : Valoriser les ressources algales marines.

Résultats attendus :

- La demande d'extension du plateau continental au-delà des 200 milles marins est élaborée et déposée auprès de la Commission des Limites du Plateau Continental des Nations Unies avant le 31 décembre 2012 ;
- Une ferme pilote d'algoculture équipée et fonctionnelle est mise en place ;
- Un plan d'aménagement des ressources algales marines est élaboré et validé.

Composantes :

- Extension du plateau continental, 2,9 milliards de FCFA ;
- Aménagement et gestion des ressources des fonds marins ; 0,1 milliards de FCFA ;
- Mise en place d'un centre de documentation : 0,07 milliards de FCA ;

- Renforcement de capacités des acteurs : 0,2 milliards de FCA ;
- Mise en place d'une ferme d'algoculture : 0,3 milliards de FCFA.

Coût estimatif : Le coût global du programme est estimé à 3,5 milliards de FCFA.

Tableau I : Financement de la pêche (milliards de FCFA)

SOUS-PROGRAMMES	Besoins 2010-2011	Besoins 2012-2015	Total	Acquis	Gap
1. Gestion durable et restauration des ressources halieutiques	8,9	4,5	13,3	1,4	12,0
2. Ajustement des capacités de la pêche maritime	19,0	16,0	35,0	0	35,0
3. Valorisation et commercialisation des produits de la pêche	4,4	3,4	7,9	2,0	5,8
4. Mise en valeur des fonds marins	3,4	0,1	3,5	0	3,5
TOTAL PROGRAMME	35,7	24,0	59,7	3,4	56,4